

PROGRAMME D' ACTIONS

© NOVEMBRE 2023



D'ARDECHE EN HERMITAGE

ARCHE
Agglo

archeagglo.fr



NOUVELLE TECHNOLOGIE D'ENCRE

Sans microplastiques
Liant sans métaux lourds
Sans huile minérale
Sans OGM
Sans classification de toxicité

SOMMAIRE

2

EDITO DU PRÉSIDENT

4

A QUOI SERT LE PROJET DE TERRITOIRE ?

6

STRUCTURATION DE LA CHARTE DE TERRITOIRE

8

LES ACTIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

8 **ORIENTATION 1** : Des équipements et des services à proximité ou accessibles

12 **ORIENTATION 2** : Des politiques écologiques pour préserver les ressources du territoire

16 **ORIENTATION 3** : Un territoire qui ose et innove

20 **ORIENTATION 4** : La diversité et la solidarité comme ciments

24 **ORIENTATION 5** : Le bien vivre et le sentiment d'appartenance partagé

28

COMMENT EST PILOTÉ LE PROJET DE TERRITOIRE ?

ÉDITO

« Un cadre stratégique pour poser les constats, pour rassembler autour d'un projet, pour conduire l'action po

Après bientôt deux années de réflexion, d'analyse, d'échanges et de prospective, le projet de territoire « HORIZON » est désormais abouti. Il a été adopté lors du Conseil d'Agglomération du 5 juillet 2023.

Avec l'ensemble des Vice-présidents et conseillers délégués, j'ai le plaisir de rendre compte à travers l'ensemble des documents ce qui constitue le cadre stratégique de l'action communautaire et des communes pour les 20 prochaines années.

La **CHARTRE DE TERRITOIRE**, document de référence à **20 ans**, « HORIZON 2040 », est l'outil au service du bloc local (ARCHE Agglo et les 41 communes). Cette complémentarité entre les communes et ARCHE Agglo est l'ADN de notre territoire.

Cette charte est un document politique qui se veut fédérateur : document de référence pour les élus, les agents communautaires et communaux, tous les acteurs du territoire et notamment les habitants qui souhaitent s'en saisir.

La charte se décline en 2 enjeux transversaux, 5 orientations et 35 objectifs qui ont vocation à irriguer l'ensemble de nos politiques.

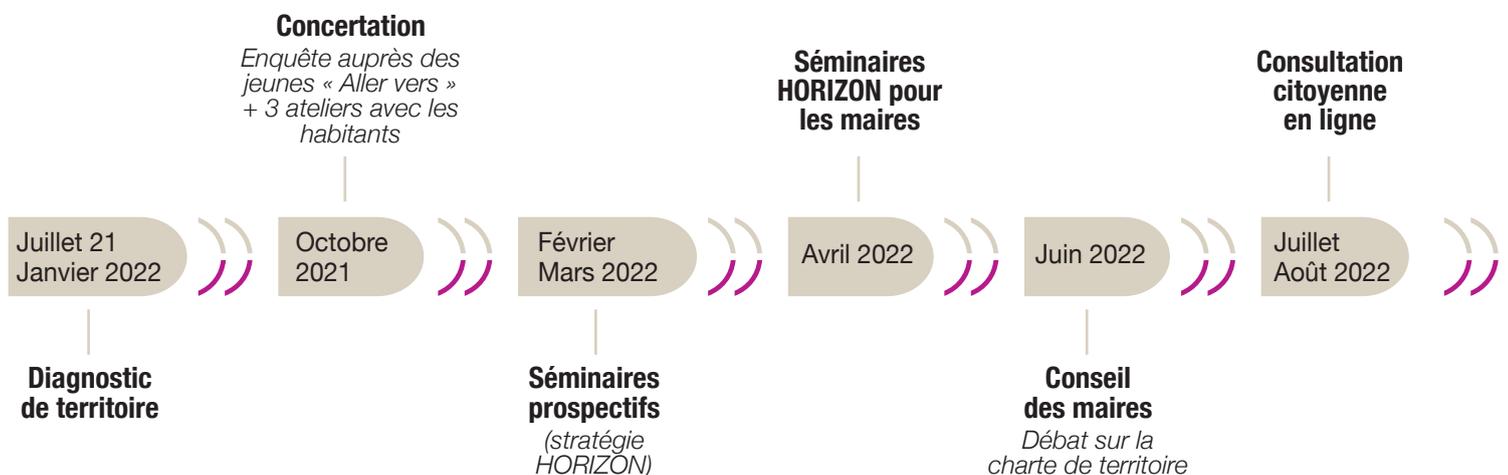
Le **PROGRAMME D'ACTIONS** est constitué entre autre d'une sélection de 28 actions qui rendent plus concrètes les projets phares portés par l'Agglomération et les communes pour les **10 ans** à venir.

Ce programme s'inscrit dans la continuité, et a vocation à rappeler les actions restant à engager. Il constitue une première étape d'un processus long visant à introduire plus de transversalité dans nos pratiques que ce soit :

- dans le pilotage de nos organisations
- dans nos collaborations au sein du bloc local
- dans nos relations avec nos concitoyens.

Il a vocation à mettre en lumière les actions conduites par l'Agglo (de manière non exhaustive), et d'identifier quelques projets communaux en lien avec les grandes orientations. Les collectivités se doivent d'être « agiles » face aux mutations qui ne manqueront pas d'intervenir dans les prochaines années.

Le projet ne doit pas être figé, mais vivant. Pour cela, un suivi des orientations stratégiques et des objectifs sera décliné sur la base d'indicateurs, ce



on politique, et pour évaluer la stratégie et les actions pour une adaptation en continu ».

qui nous permettra de piloter plus finement cette feuille de route pour la faire évoluer et l'adapter aux réalités du moment.

A partir d'une évaluation en continu du programme, nous associerons une fois par an, l'instance Conseil des Maires pour rendre compte de l'avancée des actions.

Ce programme d'actions se veut réaliste et en adéquation avec les potentialités financières de l'Agglomération. Il doit répondre à la fois des actions réglementaires qui s'imposent au territoire et à des actions volontaristes de la collectivité visant à accompagner les enjeux de demain.

Le programme représente un investissement de 55 millions d'euros sur 10 ans.

*Frédéric SAUSSET,
Président ARCHE Agglo*

DEUX ENJEUX TRANSVERSAUX

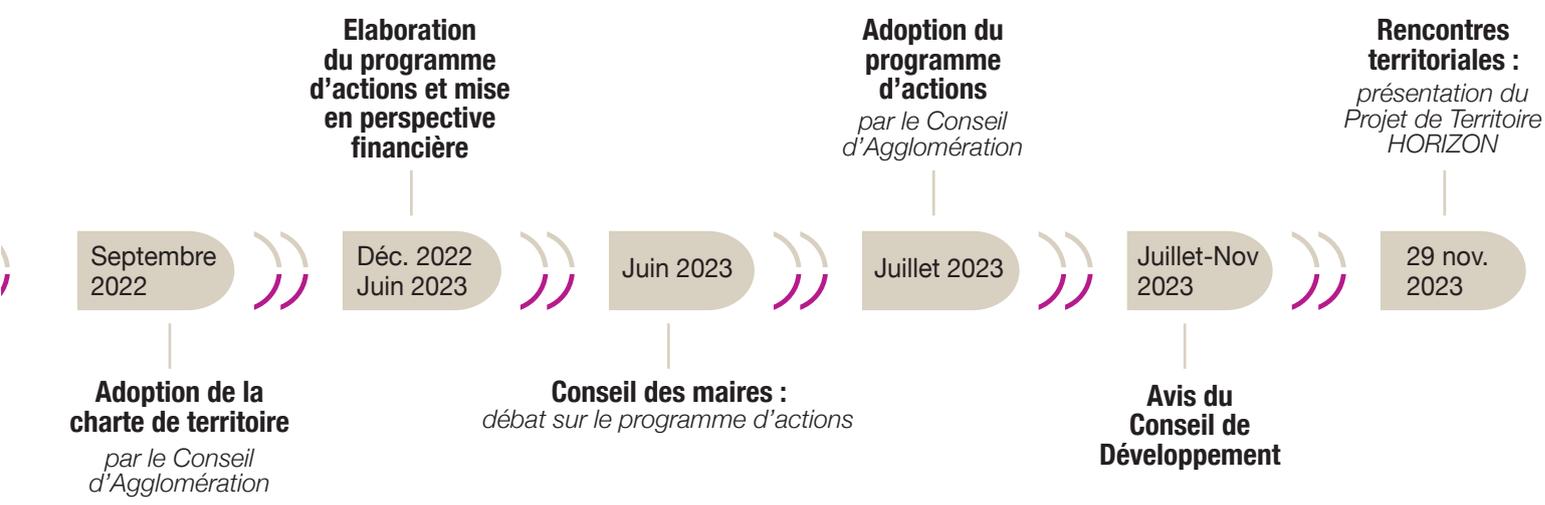
■ PROTECTION DES RESSOURCES

Au regard des urgences climatiques et de l'actualité récente (tension sur la ressource en eau, canicule à répétition, crise énergétique, artificialisation des sols, inégalités face aux conséquences de ces phénomènes...), il est indispensable d'agir afin de préserver nos ressources. Il s'agira aussi de développer/maintenir un niveau d'activités économiques vitales pour nos territoires dans un souci d'innovation et d'accompagnement des mutations, qui ne manqueront pas d'intervenir dans les prochaines années : que ce soit en matière de choix énergétiques pour nos mobilités, comme pour la décarbonation de notre industrie. ARCHE agglo aura le souci de la recherche d'un équilibre « bon » pour la planète et nos concitoyens.

■ MAINTIEN D'UNE COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE

En parallèle, afin de ne pas creuser les écarts, le maintien d'une cohésion territoriale et sociale est indispensable au bien vivre sur le territoire. Cela passe par le renforcement des services aux familles, aux personnes jeunes ou moins jeunes rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne. Cela consiste également dans le développement d'une politique culturelle diversifiée en terme d'offres et d'équipements (ex. médiathèques multi-sites), d'actions visant en particulier les enfants ; les jeunes et plus globalement l'accès à la culture pour tous.

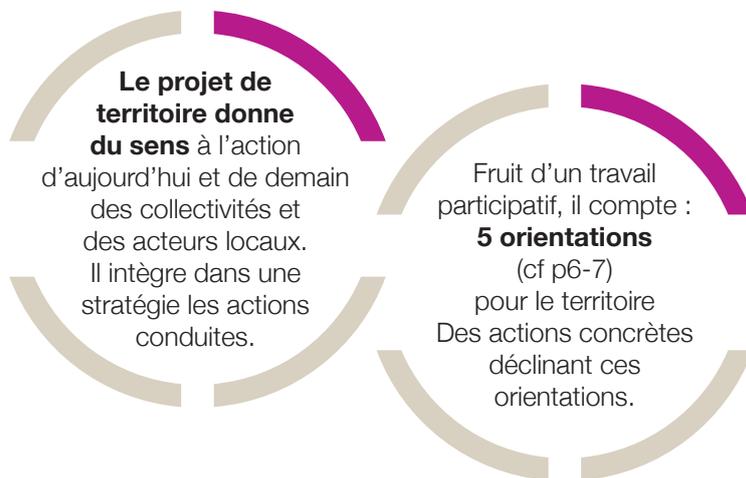
Le défi est complexe mais les territoires doivent être exemplaires.



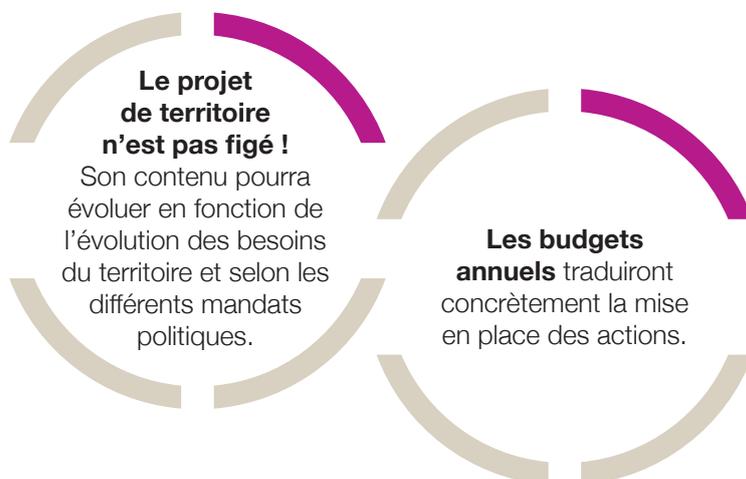
A QUOI SERT LE PROJET DE TERRITOIRE ?

Le projet de territoire fixe des orientations de politiques publiques territoriales à décliner en actions à horizon 2040. Celles-ci sont traduites dans la charte de territoire.

archeagglo.fr/projet-de-territoire



Les actions seront mises en œuvre progressivement et **seront évaluées régulièrement** au regard des principes et des orientations de la charte du territoire afin de les corriger si nécessaire. La 1^{ère} échéance est fixée à 2028.



LES 4 PRINCIPES D'ACTION ET LES 3 VALEURS PROMUES PAR LES COLLECTIVITÉS DU TERRITOIRE

La durabilité du territoire : les actions entreprises doivent veiller à un équilibre entre préservation de l'environnement, réponse aux besoins sociaux et à l'économie responsable.

L'innovation dans les réponses apportées en sortant des modèles de développement anciens et dépassés.

Le lien social comme socle de la cohésion du territoire ; lien social ne signifiant pas seulement politique sociale ou action sociale mais aussi solidarité, actions collectives, initiatives citoyennes, ...

L'implication dans la vie publique favorisant le développement du lien social et la diffusion des initiatives de chacun compatibles avec les 5 orientations du projet de territoire.

La transversalité entre les acteurs et les politiques publiques qui garantit l'équilibre dans les actions conduites et donc la durabilité du territoire.

La subsidiarité et l'agilité : en d'autres termes, **agir efficacement** en veillant à ce que les actions soient mises en œuvre au bon niveau (agglomération ou communes) et en s'adaptant face aux nouveaux besoins.

La coopération entre communes et avec les territoires voisins parce que tous les territoires sont interdépendants en particulier sur certains sujets cruciaux : mobilité, santé, énergie.

La mise en place des actions futures est évidemment liée aux budgets votés annuellement par ARCHE Agglo et les communes. Ces budgets (et notamment les investissements en infrastructures, équipements, mise à niveau de bâtiments, ...) se référeront au projet de territoire. En d'autres termes, telle ou telle action ou projet est-il cohérent avec ses objectifs ?

Le projet de territoire pourra être mis à jour à chaque nouvelle mandature si le besoin s'en fait sentir.

HORIZON a pour vocation de se donner les moyens de produire les résultats visés par les objectifs de la charte. Mais ces objectifs pourront également évoluer. Le projet de territoire est donc un **document dynamique**.

En dehors des actions et des investissements qu'ARCHE Agglo et les communes réalisent de manière volontaire pour atteindre les objectifs qu'elles se fixent, il faut également rappeler que les collectivités tiennent et continueront à tenir compte d'obligations qui s'imposent à elles. Une bonne partie de ce qu'elles font consiste par exemple à mettre aux normes (ex. sur la collecte des déchets), à respecter des obligations imposées par les lois (ex. en matière d'aménagement du territoire avec le Zéro Artificialisation Nette),...



Le projet de territoire met l'accent sur sa 2^{ème} orientation au regard des urgences climatiques et de l'actualité récente (tension sur la ressource en eau, canicules à répétition, crise énergétique, inégalités face aux conséquences de ces phénomènes, protection des biens et des personnes contre les risques naturels...).

Il n'oublie pas non plus la nécessité de maintenir et consolider à la fois une cohésion territoriale et une cohésion sociale indispensables au bien-vivre sur le territoire. Cela passe par le renforcement des services aux familles, aux personnes jeunes ou moins jeunes rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne. Cela consiste également dans le développement d'une politique culturelle diversifiée en termes d'équipements (ex. médiathèque multi-sites), d'actions visant en particulier les enfants, les jeunes et plus globalement, l'accès à la culture pour tous.

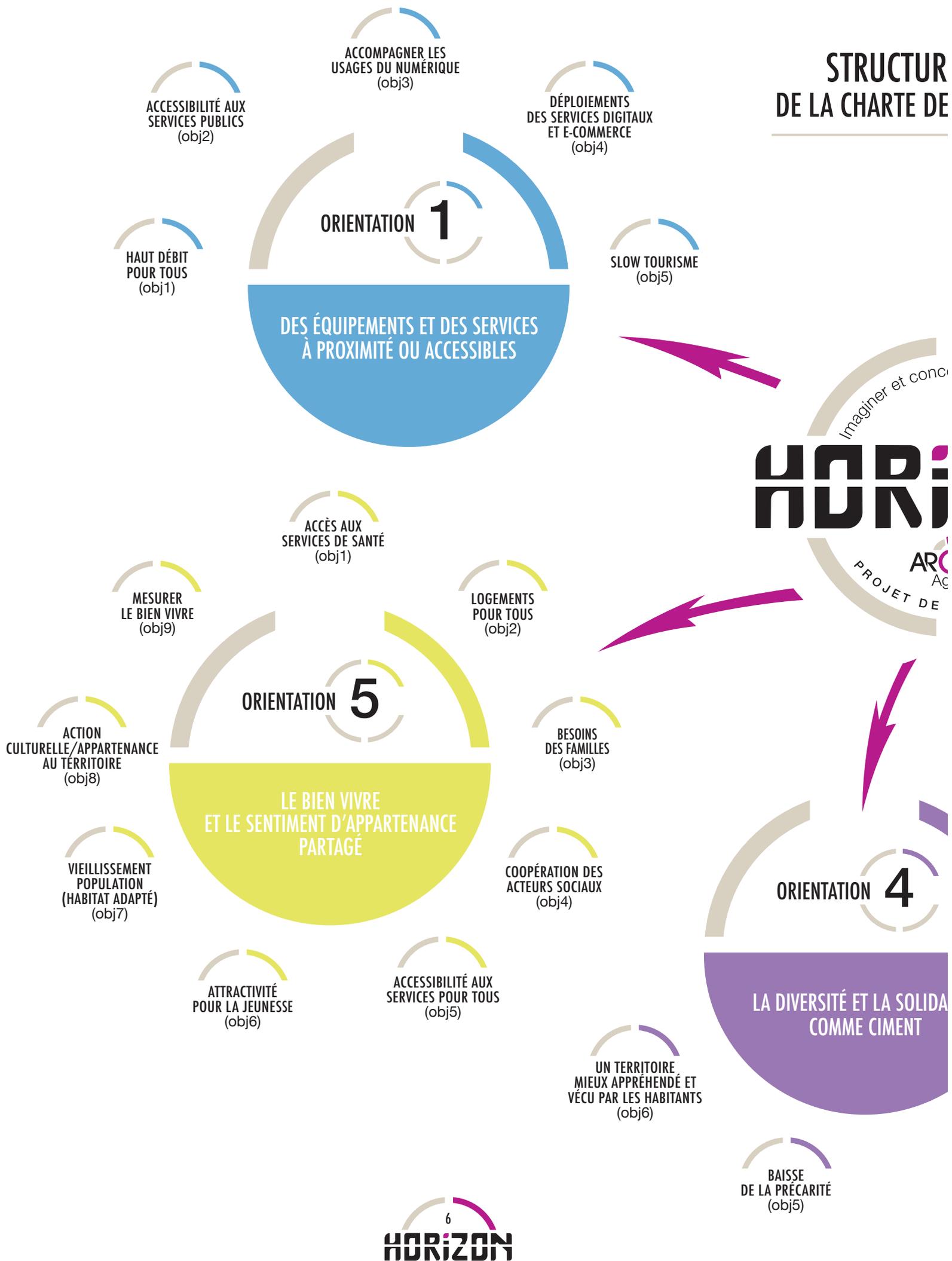
Ces priorités ne sont évidemment pas exclusives d'autres actions dans d'autres domaines mais elles orientent la priorisation des budgets affectés pour les 6 années à venir. Elles seront ensuite amenées à évoluer avec le temps.



Le **diagnostic de territoire** a été élaboré en 2022 dans le cadre d'une large concertation. Il est disponible sur le site internet de l'Agglomération.

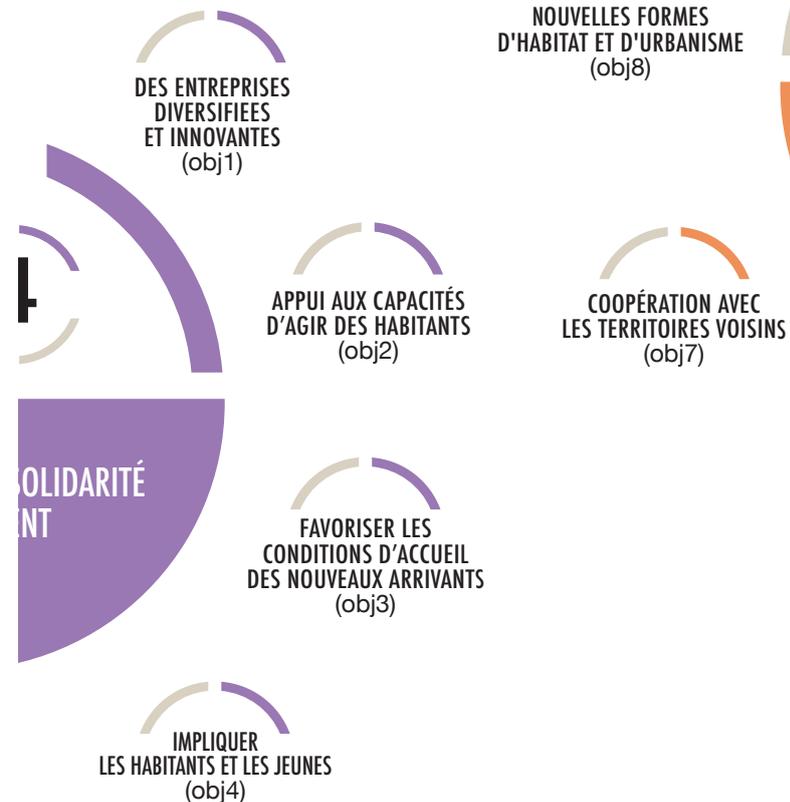
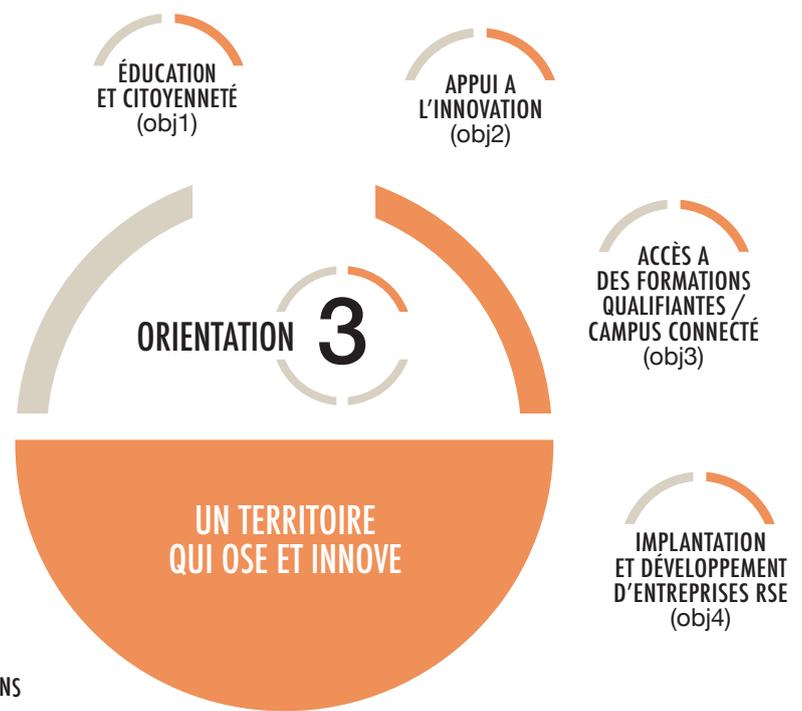
archeagglo.fr/projet-de-territoire

STRUCTURE DE LA CHARTE DE



TURATION E DE TERRITOIRE

2022 - 2040



LES ACTIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

ORIENTATION 1

Des équipements et des services à proximité ou accessibles

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Selon un sondage de l'institut Kantar de janvier 2022, si 73 % des Français ont salué la capacité des services publics à assurer la continuité du service face au Covid, ils sont pourtant 39 % à les juger aujourd'hui moins accessibles et 33 % moins proches des usagers. La dématérialisation rapide et généralisée a pu aussi fragiliser les fonctions d'accompagnement et de médiation au cœur de la relation de service public, alors que 13 millions de Français sont en difficulté avec le numérique. Le numérique est devenu un outil indispensable d'accès aux services. Il ne peut cependant remplacer

intégralement la proximité des services que rendent notamment les communes. L'exemple de la mise en place de la Maison France Services est une bonne illustration de l'articulation utile entre proximité et accessibilité des services via le numérique. Le développement indispensable du numérique visé par les objectifs déclinant cette orientation doit donc se faire avec un déploiement de services à proximité des lieux d'habitation et de travail. Une réflexion globale sur le développement de la stratégie de services sur le territoire permettra de trouver le bon équilibre.

La parole politique

“ Imaginer et concevoir le territoire de demain, c'est garantir la proximité et l'accessibilité des équipements et des services pour tous les habitants sans exception en adaptant ces offres aux nouveaux besoins, qu'ils émanent du domaine public, des entreprises ou du monde associatif.

L'accès au très haut débit pour tout le territoire d'ici 2028, les agences postales intercommunales, les Espaces Publics Numériques, les espaces France Services... sont autant d'exemples concrets qui actent notre volonté politique de garantir un équilibre territorial à l'échelle de nos trois bassins de vies.

Les services numériques visent à favoriser le développement du commerce local, soutenu par un réel accompagnement des acteurs de l'économie de proximité et par l'animation d'espaces de co-working.

Les déplacements du quotidien sont également un enjeu majeur. La mobilité douce, développée depuis plusieurs années pour répondre à des enjeux environnementaux et de préservation du cadre de vie, dessine un schéma cyclable reliant les axes stratégiques prioritaires afin de mailler au mieux le territoire. La mobilité collective continue son développement concerté afin de mieux répondre aux besoins de chaque habitant. Ainsi, un service de transport à la demande et personnalisé sera mis en place sur l'ensemble du territoire.

L'Agglomération engage dès 2024 une démarche sur le covoiturage du quotidien. Nous souhaitons y faire adhérer un maximum d'habitants grâce à une forte participation financière de l'Agglomération. Cet outil renforcera encore l'interconnexion entre ARCHE Agglo et les intercommunalités voisines.

Xavier ANGELI

Vice-président en charge du projet de territoire, des mobilités, des politiques contractuelles et du développement des infrastructures numériques

QUE FAISONS-NOUS AUJOURD'HUI ?

■ Couverture par la fibre optique de l'ensemble du territoire à l'échéance de 2027/2028

■ Maison France Services à Saint-Félicien, Tain l'Hermitage et Saint-Donat-sur-l'Herbasse

Le réseau France Services, créé en 2019, vise à faciliter l'accès aux services publics pour tous. Il permet aux usagers d'effectuer diverses démarches administratives dans un lieu unique. ARCHE Agglo poursuit la mise en place, la coordination et l'animation des Maisons France Services en lien avec les partenaires. L'objectif est de **rapprocher les services publics** au plus près des citoyens, en particulier dans les **zones rurales en s'appuyant sur des pôles de services**.

■ Agences Postales intercommunales Colombier-le-Jeune, Vion et Etables

Les Agences Postales concourent à une mission d'aménagement du territoire pour permettre aux habitants d'accéder à des services postaux et participent donc au maintien de services à la population en milieu rural.

■ Renforcer le déploiement des Espaces Publics Numériques (Saint-Félicien et Saint-Jean-de-Muzols) pour répondre aux besoins des centralités

■ Accompagnement des acteurs de l'économie de proximité à l'usage du numérique

■ Soutien à l'office de tourisme Ardèche Hermitage, élaboration et mise en place d'un schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique

Avec plus de 3,5 millions de nuitées et plus de 15 000 lits touristiques (marchands et non marchands), le tourisme constitue un véritable atout pour notre territoire. En étroite collaboration avec Ardèche Hermitage Tourisme, et dans le cadre d'un partenariat financier, nous avons l'ambition de positionner ARCHE Agglo comme un territoire d'excellence pleine nature et du slow tourisme (tourisme doux et durable).

LES ENGAGEMENTS QUE NOUS PRENONS

Pour permettre un accès facilité aux services et un bon niveau de leur qualité, le bloc local (ARCHE Agglo et les 41 communes), dans le cadre de leurs compétences respectives, s'engage à :

1. Ce que les **réseaux de communication** soient homogènes et efficaces sur l'ensemble du territoire
2. Faciliter l'accès aux réseaux et outils numériques permettant une **accessibilité aux services publics et à une large gamme de services nouveaux**
3. Permettre l'**accès aux services numériques à tous les habitants** du territoire quel que soit leur âge, leur formation, leur lieu de vie
4. Soutenir le développement des **services numériques** au bénéfice **du commerce local**
5. Encourager le développement d'un **tourisme doux et nature** grâce à des services et des équipements adaptés





LE TOURISME DOUX ET DURABLE, C'EST QUOI ?

Le tourisme doux est avant tout durable. Il tient donc compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels mais aussi des habitants du territoire. Il se présente donc comme une alternative aux pratiques touristiques traditionnelles de masse. Il regroupe les différentes formes de tourisme qui mettent en valeur les ressources patrimoniales (naturelles, culturelles, sociales) tout en les préservant. Le slow tourisme cherche à minimiser ses impacts sur les espaces naturels, l'émission de gaz à effet de serre ou encore la biodiversité.

L'orientation vers les activités de nature est une bonne illustration de ce tourisme sur le territoire. Une bonne partie des touristes changent leur manière de voyager pour prendre en compte ces enjeux environnementaux.

Sur le territoire d'ARCHE Agglo, la diversité des paysages et du patrimoine naturel et culturel offre un cadre idéal pour ce type de tourisme.



La parole politique

“ Notre beau territoire ARCHE Agglo est attractif. Depuis plusieurs années, la fréquentation touristique est en augmentation constante. Un axe fort de notre stratégie touristique est le « slow tourisme », ce tourisme apaisé et responsable grâce auquel on prend le temps de profiter de tout ce qui fait la richesse de notre territoire, du plateau ardéchois à la vallée du Rhône, des coteaux de l'Hermitage à la Drôme des Collines.

Les services et les équipements qui favorisent ce « slow tourisme » seront maintenus et développés. Ils le seront de manière raisonnée compte tenu du défi climatique auquel nous devons faire face en ciblant plutôt un tourisme de proximité.

Cette vision, nous la partageons avec Ardèche Hermitage Tourisme qui promeut le territoire en s'appuyant sur une stratégie marketing et digitale cohérente, un accueil qualifié pour faire vivre une expérience unique à nos visiteurs. Ainsi, nous portons une stratégie touristique pour faire du territoire une destination d'excellence autour de l'univers du vin, du terroir, la valorisation du fleuve Rhône avec également le développement des activités de pleine nature qui invitera les touristes mais aussi nos habitants à profiter des formidables terrains de jeux que nous offre le territoire. De nombreux parcours sécurisés et balisés existent déjà. Ils seront complétés par une offre ciblant quatre pratiques que nous avons identifiées comme porteuses : la marche nordique, le trail, le VTT et le gravel.

Tout ce travail sera mis en lumière par le Domaine du Lac de Champos qui va complètement se transformer d'ici à 2026 pour devenir une station de sport nature et de sport doux avec des aménagements que l'on veut exemplaires face aux enjeux environnementaux qui s'imposent à nous.



Claude FOUREL

Vice-président en charge du tourisme

PARMI LES ACTIONS QUE NOUS LANÇONS OU POURSUIVONS...

■ Faire du Domaine du Lac de Champos une base de sport nature/sports doux adaptée aux enjeux environnementaux et climatiques

Dans un souci d'exemplarité et pour réduire son impact environnemental, prendre en compte les effets du changement climatique et aussi renforcer son attractivité, le Domaine du Lac de Champos se lance dans une requalification et adaptation de ses équipements et services. Le Domaine va être complètement repensé. Il va se développer et se diversifier grâce à une offre de loisirs concrète des activités de pleine nature, tout au long de l'année et pas seulement en période estivale. L'offre d'hébergement va aussi être adaptée. Un plan de végétalisation va être entrepris. La gestion des accès et des circulations sera améliorée en intégrant pleinement la mobilité douce.

■ Soutenir l'économie de proximité et animer des tiers-lieux économiques

En 2018, sur le territoire d'ARCHE Agglo, 73,8 % des habitants travaillaient dans une commune autre que leur commune de résidence. Au total 17 519 actifs du territoire réalisaient quotidiennement des déplacements pendulaires domicile-travail et 84% de ces déplacements étaient réalisés en voiture. La pandémie de COVID 19 a aussi fait évoluer le rapport au travail et ses modes d'exercice. L'entrepreneuriat individuel se développe fortement. Il s'agit donc par cette action de répondre aux nouveaux besoins du monde du travail en développant sur l'ensemble du territoire des services de haute qualité et en veillant au maintien d'une économie de proximité afin de satisfaire le bien-être des habitants et de participer à la vitalité du territoire.

► **Accompagner l'économie de proximité** avec le soutien à l'installation en milieu rural, autour des activités de service, de bien-être, de santé et d'activités économiques (agricoles, touristiques, artisanales, commerciales...).

► **Accompagner le développement de tiers-lieux** afin d'offrir des lieux d'accueil économiques à loyers modérés, desservis par des connexions haut débit. Ces espaces partagés permettent notamment de rompre l'isolement des entrepreneurs individuels, indépendants, des télétravailleurs, des travailleurs en itinérance... Ils favorisent la création de synergie, contribuent à la collaboration et offrent des possibilités de mutualisation de services.

... ET PARMI LES CHANTIERS FUTURS

■ **Développer l'action France Services en itinérance** au plus près des habitants en s'appuyant sur les mairies volontaires comme portes d'entrée.

■ **Privilégier le slow tourisme autour des activités de pleine nature.** Lancer une étude Vélo Voie douce de l'Herbasse, poursuivre l'offre d'excellence VTT, affirmer une offre d'excellence de vélo avec le renouvellement du partenariat avec l'Ardéchoise et développer une offre sur les nouvelles pratiques.

■ **Valoriser le patrimoine gastronomique et viticole** du territoire grâce à une application mobile de découverte des trois appellations du territoire à travers trois sentiers de randonnées spécifiques (visites virtuelles).

■ **Développer les activités liées à l'eau** sur le territoire notamment en étudiant les opportunités et les conditions de faisabilité de leur développement sur le Rhône.

■ **Diversifier l'offre sport nature Gravel/VTT/marche nordique/trail** par des outils de communication adaptés sur le concept de station sport nature.

■ **Valoriser les belvédères du territoire** en organisant des événements de découvertes basés sur la pratique sportive et l'usage des mobilités douces.

QUELQUES PROJETS COMMUNAUX CONOURANT À L'ORIENTATION

- **Bozas**
→ Réhabilitation salle polyvalente et création gîtes
- **Chanos-Curson**
→ Création d'un pôle santé, commerces
- **Glun**
→ Aménagement de la digue sur la Viarhônga
- **Tain l'Hermitage**
→ Création d'une halle de la Gastronomie

ORIENTATION 2

Des politiques écologiques pour préserver les ressources

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Au-delà de l'enjeu majeur et prioritaire de la transition énergétique pour la lutte contre le réchauffement climatique, la transition écologique vise également à réduire très sensiblement l'impact environnemental des activités humaines. Les causes de la crise écologique sont multifactorielles. Il s'agit donc d'agir sur tous les facteurs. Les collectivités ont un pouvoir d'agir dans des domaines différents : urbanisme, habitat, mobilité, économie circulaire, gestion des déchets, prévention de leur production, production d'énergie, gestion de l'eau, politiques alimentaires,... Le projet de territoire prévoit d'agir sur tous les leviers dont disposent les communes et ARCHE Agglo pour agir.

QUE FAISONS-NOUS AUJOURD'HUI ?

■ Préserver la biodiversité

- Pilotage et développement des plans de gestion des Espaces Naturels Sensibles
- Gestion et valorisation des zones humides
- Marathon de la biodiversité (plantation de haies)

■ Protéger la ressource en Eau

- Participation aux deux Plans de Gestion de la Ressource en Eau : PGRE et Bassin du Doux et Drôme des Collines
- Participation active au bureau du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Bas Dauphiné Plaine de Valence
- Rôle de coordination à travers notre intervention sur plusieurs bassins

■ Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable

- Sensibilisation de 152 classes en 2022 aux enjeux de l'eau, biodiversité, déchets...
- « Faites de l'Environnement » événement grand public

■ Accompagner la rénovation thermique des logements

- ARCHE Agglo - Guichet Unique de l'habitat regroupant toutes les informations utiles
- Aides à la pierre pour les ménages en fonction de leurs revenus
- Aides sur le changement de chauffage bois
- Aides à la rénovation globale

LES ENGAGEMENTS QUE NOUS PRENONS

Pour impulser et diffuser les pratiques conduisant le territoire sur le chemin de la transition environnementale, le bloc local (ARCHE Agglo et les 41 communes), dans le cadre de leurs compétences respectives, s'engage à :

1. Ce que la **gestion économe de la ressource en eau** soit au cœur de toutes les politiques publiques de notre territoire
2. Ce que tous les habitants du territoire aient accès à des **alternatives à la mobilité individuelle** quel que soit leur âge, leur lieu de résidence
3. Ce que les **formes urbaines soient économes** des ressources en eau, du foncier, de l'énergie
4. Impulser et soutenir la **rénovation des logements**, y compris des logements vacants
5. Appliquer les principes de **l'économie circulaire** dans toutes les politiques publiques et inciter les acteurs privés à les intégrer
6. Soutenir les **évolutions des pratiques agricoles** et alimentaires
7. **Accompagner les habitants** dans leurs pratiques de gestion économe des ressources
8. Soutenir les initiatives dans le domaine des **énergies renouvelables** afin de renforcer l'autonomie énergétique du territoire



La parole politique

“ Notre projet de territoire s’engage en faveur de la durabilité de notre territoire ce qui nous oblige donc à fixer des objectifs et notamment la mise en place d’actions visant à l’économie des ressources du territoire afin de préserver au mieux notre environnement ainsi que les enjeux sociaux et économiques associés.

Nous constatons tous aujourd’hui les effets du changement climatique qui impactent la ressource en eau. Nous avons également tous conscience de l’enjeu énergétique actuel ainsi que l’importance de la préservation de la biodiversité sur notre territoire.

C’est pour cela que les engagements pris dans notre projet de territoire veilleront à l’économie de nos ressources ainsi qu’à la préservation de notre environnement en s’engageant dans une politique écologique volontariste en faveur d’actions concrètes visant donc à préserver nos ressources, notre territoire et les générations à venir. La sensibilisation des usagers et des enfants de notre territoire à ces sujets restera également une priorité et un levier d’action indispensable à la résilience de notre territoire.

Stéphanie NOUGUIER

Vice-présidente en charge de l’environnement, de la transition énergétique et écologique et de l’agriculture

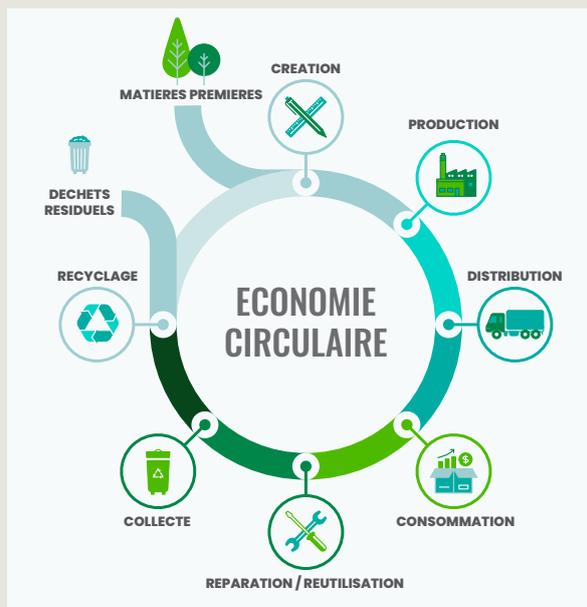


L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE, C’EST QUOI ?

Pour le Ministère de la transition écologique, l’économie circulaire « consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Il s’agit de passer d’une société du tout jetable à un modèle économique plus circulaire ».

Mettre en place une économie circulaire consiste par exemple à :

- prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et à leur exploitation (ex. achat de matériaux biosourcés)
- prendre en compte des impacts environnementaux sur l’ensemble du cycle de vie d’un produit de sa conception à son élimination
- mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs entreprises les flux de matières, d’énergie, d’eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d’optimiser l’utilisation des ressources sur un territoire (ex. usage de l’énergie excédentaire produite par une entreprise pour une autre)
- privilégier l’usage à la possession d’un bien (ex. l’autopartage)
- allonger la durée d’usage des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l’achat d’occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation (ex. les ressourceries)
- réutiliser les matières issues des déchets dans le cycle de production



PARMI LES ACTIONS QUE NOUS LANÇONS OU POURSUIVONS...

■ Développer et structurer une filière de gestion et valorisation des bio déchets

Les déchets verts sont des résidus d'origine végétale qui proviennent des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. Ils regroupent différents types de déchets : tontes de pelouses et fauchage, feuilles mortes, résidus issus des tailles ou des élagages. Une des premières actions consiste dans l'acquisition et la mise à disposition de broyeurs pour les particuliers et/ou les communes afin de faciliter l'élimination et la réutilisation de ces déchets.

■ Favoriser les déplacements quotidiens à vélo

Dans le cadre de son schéma des mobilités durables, ARCHE Agglo souhaite favoriser le développement du transport collectif, des usages vertueux et des alternatives à la voiture avec un axe fort sur le développement de la pratique du vélo. Il s'agit donc de réduire l'empreinte carbone des déplacements pour les petits trajets du quotidien en faisant que la part des trajets quotidiens à vélo passe de 3 % aujourd'hui à 9% en 2032.

Trois actions principales seront conduites :

- ▮ la création d'aménagements cyclables sécurisés : plus de 100 km d'itinéraires cyclables prévus d'ici 15 ans
- ▮ le déploiement d'équipements adaptés à la pratique (stationnements sécurisés, bus avec porte-vélo) : 700 places de stationnements sécurisées
- ▮ le déploiement de services contribuant à l'attractivité de cette forme de mobilité (communication, location VAE, Savoir Rouler à Vélo,...)

■ Concilier efficacité, sobriété foncière et immobilière pour l'habitat et l'économie

L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, et l'extension des zones d'activités est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité.

Même s'ils semblent couvrir de vastes surfaces, les espaces naturels, agricoles et forestiers de nos territoires continuent à diminuer à un rythme trop important, du fait de l'étalement urbain et de l'arti-

ficialisation des sols. L'objectif est de mettre en application le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), axe majeur du plan biodiversité. Il s'agit de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces et, lorsque c'est impossible, de « rendre à la nature » l'équivalent des superficies consommées.

Pour accompagner cet objectif, ARCHE Agglo va se doter d'outils de connaissance du foncier. Cette première étape permettra de s'engager dans des opérations visant une meilleure maîtrise et une bonne utilisation du foncier.

ARCHE Agglo proposera également un accompagnement sur des projets portés par les communes du territoire pouvant prendre la forme d'une aide à la maîtrise foncière, voire d'un portage de projets immobiliers à vocation économique.

Au titre du foncier économique, il est essentiel de s'appuyer sur le triptyque Éviter, Réduire, Compenser (ERC), bien que la compensation soit loin d'être aisée puisque cela suppose de trouver des hectares urbanisés à renaturer. Les collectivités peuvent également mettre en place une stratégie de planification à travers des documents d'urbanisme comme le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

La collectivité poursuit son action visant à remettre du commerce dans les centres-villes plutôt qu'en périphérie, à favoriser la densité et la mixité des usages, à encadrer les nouvelles zones d'activité, à requalifier les zones existantes, à faire intervenir les établissements publics fonciers pour porter des terrains à vocation économique et autoriser des implantations d'entreprises.

... ET PARMI LES CHANTIERS FUTURS

■ **Protéger les biens et les personnes contre le risque inondation** par des travaux de ralentissement des écoulements de crues sur différents sites : ex. Burge & Bouterne, Torras, ...

■ **Devenir un territoire résilient face aux risques naturels (gestion des crues et ruissellements)**

■ **Faciliter le parcours des usagers des transports collectifs**

■ **Renforcer l'offre de transport collectif par des lignes de transport à la demande**

■ **ARCHE Agglo, une collectivité exemplaire en matière de sobriété énergétique** au sein des collectivités du territoire

QUELQUES PROJETS COMMUNAUX CONCOURANT À L'ORIENTATION

- **Arthemonay, Mauves, Pont-de-l'Isère, Tain l'Hermitage, Tournon-sur-Rhône**
→ Végétalisation et désimperméabilisation de places publiques et cours d'écoles
- **Cheminas**
→ Aménagement village centre bourg
- **Arlebosc, Chanos-Curson, Colombier-le-Vieux, Erôme, Margès, Mauves, Pailharès, Saint-Victor, Tain l'Hermitage**
→ Installation panneaux photovoltaïques, réseau de chaleur
- **Chantemerle-les-Blés, Arlebosc, Bren, Marsaz, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Tournon-sur-Rhône**
→ Eclairage public en LEDS
- **Chavannes, Charmes-sur-l'Herbasse, Colombier-le-Vieux, Etables, Margès, Mercuroi-Veunes, La Roche-de-Glun, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Saint-Jean-de-Muzols, Saint-Victor, Tournon-sur-Rhône, Vion**
→ Aménagement cheminement doux au centre bourg



- **Chantemerle-les-Blés, Charmes-sur-l'Herbasse, Colombier-le-Jeune, Marsaz, Mauves, Mercuroi-Veunes, Montchenu, Pont-de-l'Isère, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Tain l'Hermitage, Tournon-sur-Rhône, Vion**
→ Rénovation énergétique des écoles
- **Beaumont-Monteux, Chavannes, Colombier-le-Vieux, Montchenu, Pailharès, Saint Barthélemy-le-Plain, St Victor**
→ Rénovation énergétique de logements communaux
- **Beaumont-Monteux, Arlebosc, Bozas, Bren, Chanos-Curson, Chantemerle-les-Blés, Charmes-sur-l'Herbasse, Glun, Larnage, Lemps, Mauves, Mercuroi-Veunes, Montchenu, Pont-de-l'Isère, La Roche-de-Glun, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Tournon-sur-Rhône**
→ Rénovation énergétique des mairies, salles communales
- **Mercuroi-Veunes**
→ Protection biodiversité site de La Tour
- **Mauves**
→ Aménagement trame verte et bleue
- **Bren, Charmes-sur-l'Herbasse**
→ Plantation de haies
- **Chanos-Curson**
→ Traversée verte et espace de loisirs plein air
- **Pailharès**
→ Acquisition de terres agricoles en vue de protéger les sources du village

ORIENTATION 3

Un territoire qui ose et innove

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

L'innovation n'est pas l'apanage de quelques-uns et ne se décrète pas. Face aux défis de notre temps, l'esprit d'innovation se doit d'être présent chez tous les acteurs du territoire, publics, privés, responsables socio-économiques et habitants, ... Les innovations peuvent être grandes ou petites, avoir besoin de moyens mais au final, elles nécessitent surtout de la méthode et de la créativité. L'intelligence collective est donc une source d'inspiration importante et le territoire, par la proximité des acteurs qu'il permet, est un lieu favorable pour la découverte et le changement. L'innovation n'a d'intérêt que si elle a un sens et si elle répond à des besoins liés aux enjeux de notre société (démocratie vivante, changement climatique, protection des ressources, progrès social, accès à la connaissance, coopération...). C'est pour cela que les objectifs poursuivis ici sont de natures différentes, visant des acteurs et des secteurs également différents mais ayant tous un point commun : le développement de coopérations créatives.

QUE FAISONS-NOUS AUJOURD'HUI ?

■ Accompagnement des entreprises sur le volet environnemental (conventions consulaires)

ARCHE Agglo propose gratuitement des actions d'accompagnements en partenariat avec les Chambres Consulaires de la Drôme et de l'Ardèche aux Très Petites Entreprises (TPE) du territoire. Elle vise notamment à accompagner les entreprises dans toutes leurs démarches environnementales : gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, éco-conception. L'idée est de faire en sorte que les actions que l'on met en place dans les entreprises leur amènent aussi des bénéfices économiques et participent à la prise en compte environnementale.

■ Plan Alimentaire Territorial en partenariat avec la Communauté de Communes Rhône Crussol

ARCHE Agglo (41 communes) et la Communauté de Communes Rhône Crussol (12 communes) sont engagées dans une démarche de coopération afin de conduire un Plan Alimentaire Territorial. La démarche mobilise largement les acteurs du système alimentaire local, du producteur au consommateur.

Des actions sont déjà en cours, notamment les défis « Famille à alimentation positive », des ateliers de sensibilisation à l'agriculture et à l'alimentation durables dans les écoles du territoire. (voir la fiche action sur le Projet Alimentaire Territorial).

■ Programme LEADER 2023-2027

ARCHE Agglo assure le pilotage du programme LEADER 2023-2027 en partenariat avec 16 collectivités à l'échelle du Département de l'Ardèche.

La collectivité a été sélectionnée par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour mettre en œuvre une stratégie locale de développement des territoires ruraux à travers la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027. Ce programme de développement et de coopération en ruralité a pour vocation de revitaliser les territoires et de créer des emplois. La coopération entre territoires, l'innovation et la gouvernance territoriale sont des défis importants. Il est primordial que les acteurs publics et privés du territoire travaillent encore mieux ensemble autour de différentes thématiques : culture, économie, urbanisme...



LES ENGAGEMENTS QUE NOUS PRENONS

L'esprit d'innovation a besoin d'impulsion et de soutien. Pour cela, le bloc local (ARCHE Agglo et les 41 communes), dans le cadre de leurs compétences respectives, s'engage à :

- 1. Associer les habitants** aux changements de pratiques en développant l'éducation à la citoyenneté et à la vie locale comme levier de l'innovation durable du territoire
- 2. Rechercher les compétences externes et les expertises pluridisciplinaires** nécessaires au développement de l'innovation dans des domaines clefs tels que l'aménagement du territoire, l'économie circulaire, l'énergie, l'agriculture et l'alimentation
- 3. Faciliter l'accès à la formation qualifiante** grâce notamment à des partenariats entre ARCHE Agglo et les établissements d'enseignement
- 4. Favoriser l'implantation d'entreprises** prenant des engagements en termes de Responsabilité Sociale et Sociétale
- 5. Favoriser les innovations des entreprises** de tous les secteurs dans un but de **progrès social et environnemental**
- 6. Permettre l'accès à des lieux d'innovation**, de coopération et de développement de l'économie circulaire aux habitants et porteurs de projets du territoire
- 7. Initier des démarches de coopération** avec les territoires voisins sur des projets communs notamment dans les domaines de la mobilité, de l'économie durable et de la culture
- 8. Inclure les nouvelles formes d'habitat** et de logement (écoquartiers, habitat inclusif intergénérationnel, habitat partagé, ...) dans le Programme Local de l'Habitat et les projets d'urbanisme

La parole politique

“ En matière de développement économique, l'action de l'Agglomération s'inscrit résolument dans le cadre des orientations définies dans ce projet, expression de notre ambition politique au bénéfice de notre territoire.

- Pour le renforcer et accroître son attractivité
- Pour y maintenir et développer un niveau d'emploi qui ne laisse personne sur le côté
- Pour y améliorer la qualité de vie en développant des actions de soutien de proximité pour répondre aux besoins quotidiens de la population au sein de l'Agglomération indépendamment de la commune de résidence

C'est pourquoi ce projet entend poursuivre les actions et les mesures au bénéfice de l'économie de proximité portée par les très petites entreprises (TPE), en agissant pour les accompagner au mieux sur les outils numériques, pour développer des espaces mutualisés dédiés aux petites entreprises naissantes. Et bien sûr, Nous poursuivrons notre politique d'aides directes afin de leur permettre d'investir et de se moderniser dans un contexte de transition.

C'est en ce sens que le projet de territoire contribuera à renforcer le dynamisme économique de nos entreprises afin de conserver mais aussi de créer de nouveaux emplois.

Le projet de territoire doit également nous aider à développer la réflexion sur les conditions nouvelles d'aménagement des zones d'activité au regard des enjeux fonciers et environnementaux qui s'imposent désormais.

Le maintien de l'attractivité du territoire en dépend. Toutes les orientations de notre projet y concourent.

”

Jean-Louis WIART

Vice-président en charge
du développement économique,
commerce et artisanat



QU'EST-CE QU'UN ÉCOQUARTIER ?

Pour le ministère de la Transition Ecologique, Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre les enjeux et principes de la ville et des territoires durables. Non seulement, un Éco Quartier conçoit des bâtiments respectueux de la nature, avec une consommation énergétique très faible, en recourant surtout aux énergies renouvelables mais il intègre dans sa conception et son usage 20 engagements dans des domaines variés : gestion du projet avec les usagers, mobilité, gestion des ressources, cadre de vie,...



Le label ÉcoQuartier distingue et valorise des démarches de conception et de réalisation de quartiers qui respectent les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de leurs territoires.

La démarche de labellisation est en cours d'actualisation centrée sur la sobriété dans la consommation des ressources et de l'énergie, la résilience face au changement climatique et l'inclusion.

La parole politique

“ Un territoire qui ose et qui innove

Notre territoire se distingue entre autres par son audace et son esprit innovant. Il ne se repose pas sur ses nombreux acquis, il évolue au cœur de notre démarche avec les nouvelles orientations économiques, technologiques, sociales et environnementales.

L'adaptation de nos politiques publiques facilite la création de nouveaux lieux d'expérimentation, la création de partenariats solides avec les acteurs audacieux de notre territoire.

Nos actions de soutien se portent encore plus sur la formation, l'apprentissage et l'éducation encourageant toutes les nouvelles initiatives de nos jeunes générations, cela se traduira dans l'accompagnement et l'investissement et des nouvelles infrastructures modernes.

Merci à tous ceux qui nourrissent cette culture entrepreneuriale sur l'agglomération, y compris à travers toutes les actions entreprises par les habitants, ce qui permet d'activer le développement et l'innovation.

Ce territoire de l'agglomération est tourné vers l'avenir, fier de la diversité de ses talents. ”

Frédéric SAUSSET
Président ARCHE Agglo

PARMI LES ACTIONS QUE NOUS LANÇONS OU POURSUIVONS...

■ Promouvoir un Projet Alimentaire Inter Territorial

L'accès à une alimentation de qualité saine et durable est un des défis majeurs du 21^e siècle. Les évolutions climatiques, la raréfaction du foncier disponible, la place de l'agriculture biologique, l'évolution des systèmes d'exploitation, les pratiques alimentaires... sont des enjeux à relever à l'échelle planétaire mais aussi locale.

Fortes des travaux et actions déjà engagés sur leurs territoires, les deux collectivités ARCHE Agglo et Rhône Crussol s'associent aujourd'hui dans la construction d'un Projet Alimentaire Inter Territorial (PAIT) visant à :

- Favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous
- Faciliter l'installation des porteurs de projets en agriculture et la structuration des filières agroalimentaires locales
- Encourager la diversification et le changement de pratiques agricoles pour réduire les risques économiques et environnementaux

■ Reconvertir la friche industrielle ITDT à Tournon-sur-Rhône en EcoQuartier

La requalification de la friche ITDT n'est pas un chantier nouveau puisque les premières études ont été réalisées en 2014. Elles se concluent par le choix d'un scénario visant la création d'un quartier mêlant des fonctions administratives, culturelles, de services et d'habitat.

Engager une telle opération de recomposition urbaine destinée à redynamiser le secteur concerné est une gageure au regard de la complexité d'une telle opération. Elle mêle valorisation des milieux naturels, activités économiques, habitat intergénérationnel, commerces, recherche, équipements publics et culturels. Cela implique au préalable : achat de terrains, travaux de démolition, désamiantage et dépollution du site. Il s'agit maintenant de passer dans les prochaines années à la phase opérationnelle. Ce projet vise aujourd'hui le label EcoQuartier.

Ce projet est conduit dans le cadre d'un partenariat étroit avec la commune de Tournon-sur-Rhône.

■ Développer la solarisation des toitures publiques et ombrières

Les permis de construire des bâtiments ayant une emprise au sol supérieure à 1000 m² doivent intégrer un procédé de production d'énergie renouvelable ou un système de végétalisation. Le photovoltaïque peut constituer une réponse à cette obligation. Ces obligations sont étendues à la construction, à la rénovation lourde et à l'extension des bâtiments à usage de bureaux ayant une emprise au sol supérieure à 1000 m², à usage commercial, industriel ou artisanal, d'entrepôt et à certains parcs de stationnement couverts accessibles au public.

En plus de traduire les engagements nationaux pour le développement des énergies renouvelables au niveau local, le développement local de cette filière doit s'accompagner d'une réflexion globale sur le territoire et ses gisements, et sur l'implication des différents acteurs locaux. ARCHE Agglo et les communes ont donc un rôle à jouer.

Cela se traduit dans un premier temps par la participation aux trois sociétés de projet qui auront en charge le déploiement du plan de solarisation.

... ET PARMI LES CHANTIERS FUTURS

1. Favoriser l'auto partage par le déploiement d'une **application de co-voiturage** territorialisée
2. ARCHE Agglo, une **marque employeur** attractive

QUELQUES PROJETS COMMUNAUX CONCOURANT À L'ORIENTATION

▮ Saint-Victor

→ Immeuble de la Fontaine - réhabilitation d'un immeuble sur plusieurs niveaux avec commerce, bibliothèque, espace de coworking et logement

▮ Colombier-le-Vieux

→ Réhabilitation « maison Jourdan » (centre du village / création de locaux commerciaux, co working)

ORIENTATION 4

La diversité et la solidarité comme ciments

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

La vitalité sociale d'un territoire est multifactorielle. Elle repose sur une équation équilibrée entre l'aménagement du territoire, la mixité et la diversité des populations, l'innovation économique et sociale, le renforcement des liens sociaux et notamment intergénérationnels, la diversité des initiatives citoyennes et l'accompagnement des publics fragilisés. L'amélioration du cadre de vie et le bien vivre ensemble sont autant une question d'engagement collectif qu'individuel.

QUE FAISONS-NOUS AUJOURD'HUI ?

La **politique jeunesse** de l'Agglo joue un rôle clef pour accompagner les jeunes dans l'espace public, les établissements scolaires et les lieux ressources du territoire.

Les 5 ambitions sont :

- ▮ Prévenir les conduites à risques, l'isolement et accompagner le mal être adolescent (programme de prévention du harcèlement, les usages du numérique, la santé...)
- ▮ Accompagner les jeunes dans leurs projets, l'accès aux droits, l'engagement citoyen (bourse BAFA, bourse projets jeunes, chantiers jeunes, BNSSA...)
- ▮ Favoriser l'accès à la culture (projets avec les établissements scolaires et sur les temps extra scolaires pour découvrir, partager, se forger un esprit critique)
- ▮ Soutenir l'orientation, l'emploi et la formation (organisation forum de l'emploi et forum des métiers et des formations)
- ▮ Favoriser l'accès au logement (soutien financier aux bailleurs sociaux pour la production de logements)

ARCHE Agglo assure une coordination territoriale de la politique jeunesse favorisant la mise en réseau et les projets partenariaux.

■ **Actions en matière d'emploi et de création d'activités**

Dans le cadre de sa politique économique, ARCHE Agglo s'est donnée comme objectif d'accompagner avec les acteurs de l'emploi local, à savoir les entreprises, les missions locales, pôle emploi... le

maintien du dynamisme de l'emploi en organisant ou participant financièrement à différentes actions :

- ▮ Faciliter la mise en relation entre les entreprises et les demandeurs d'emploi, à travers des formes d'actions innovantes (« un job en local », « pilote ton job », « du stade vers l'emploi », « rallye des entreprises », « job et culture »)

- ▮ Veiller à un équilibre des actions sur l'ensemble du territoire

- ▮ Veiller à l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi

- ▮ Faciliter la mobilité des jeunes avec un partenariat avec Mobilités 07/26

■ **Adhésion au dispositif Envie d'R, une initiative ambitieuse et innovante permettant d'accompagner l'innovation et la vitalité dans les territoires ruraux :**

- ▮ Création et reprise d'activités en milieu rural (commerces)

- ▮ Nouvelles activités en lien avec les transitions

- ▮ Veiller à une bonne couverture en terme de services (services de santé pour les habitants)

L'ensemble des éléments concourent à une politique d'accueil ambitieuse sur nos territoires ruraux.

ARCHE Agglo est engagée dans le collectif Envie d'R, composée de 16 EPCI d'Auvergne Rhône-Alpes, qui vise à stimuler la création d'activités économiques sur leur territoire et à améliorer les mobilités des porteurs de projets entre les métropoles et agglomérations de proximité et notre territoire.

Dans le cadre de ce réseau nous participons à la mise en place d'actions régionales de prospection de porteurs de projets (Web thématique sur les métiers en transition, sur les métiers de l'artisanat, installation en agriculture... des présences sur les salons de la création d'activités ou de l'emploi sur Lyon, Saint-Etienne, Clermont-Ferrand...) et aussi à des actions de coopérations avec des acteurs urbains de la création d'entreprise et de l'emploi (ex : transition professionnelle, conseillers mobilité carrière de la fonction publique, cellule de reconversion de la police nationale, pôle emploi...).

LES ENGAGEMENTS QUE NOUS PRENONS

Afin de renforcer la diversité et la solidarité sur le territoire, le bloc local (ARCHE Agglo et les 41 communes), dans le cadre de leurs compétences respectives, s'engage à :

1. Veiller à la **diversification du tissu des entreprises** et soutien à l'innovation en leur sein
2. **Investir fortement** dans les actions qui créent du **lien social** et renforcent les **capacités d'agir** des habitants
3. Permettre l'**accès au logement pour toutes les générations et toutes les conditions de vie** grâce à des politiques garantissant la diversité des types de logements
4. Trouver des **réponses au vieillissement inéluctable de la population** par la mise en place de services permettant le maintien à domicile, des formes d'habitat et de logement adaptées
5. **Accueillir les nouveaux arrivants** sur le territoire et les **sensibiliser aux valeurs du territoire** et aux objectifs de son développement
6. **Impliquer les habitants**, et en particulier les jeunes, sur des **actions engageantes et innovantes**
7. Agir pour **diminuer la précarité** grâce à une meilleure détection et connaissance du phénomène, à l'harmonisation et à la coordination des moyens à l'échelle intercommunale en lien avec les communes
8. **Faire connaître le territoire** dans sa globalité afin qu'il soit mieux appréhendé et vécu par les habitants

La parole politique

« Nous formons toutes et tous les pièces d'une « mosaïque ARCHE Agglo » que ce soit à l'échelle des concitoyens ou à l'échelle des 41 communes. La volonté politique est de pérenniser et étoffer les dispositifs déjà mis en place en continuant de nous appuyer sur nos richesses diverses.

La feuille de route de notre projet social se nomme la CTG (convention territoriale globale). Elle balaye et met en lien nos ambitions politiques avec comme objectif prioritaire le maillage du territoire : tous les habitants et toutes les communes de notre agglomération doivent avoir accès aux services et accompagnements existants (ex : maison France Services, centre de loisirs, urbanisme, fonds de concours, ...)

La diversité du monde économique est une véritable richesse pour notre territoire. Nos politiques jeunesse, habitat, environnementale, mobilité, tourisme, culturelle, ... doivent toujours être en lien direct avec le monde de l'entreprise et de l'emploi.

La diversité et la solidarité permettent également l'expression des habitants et le bien vivre ensemble.

Nous continuerons de travailler en transversalité de manière à répondre aux différents besoins des habitants du territoire.

Delphine COMTE

Vice-présidente en charge des âges de la vie, de l'action sociale et du sport

Yann EYSSAUTIER

Vice-président en charge de l'habitat, de l'urbanisme, et de l'aménagement,





LA PARTICIPATION CITOYENNE

La démocratie est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple. L'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen stipule : "La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation".

La démocratie est un mode de gouvernement qui place en son cœur les principes de liberté, d'égalité et de fraternité. Cette conception de la démocratie induit la participation citoyenne sous des formes différentes ; la démocratie ne se réduisant pas à sa forme représentative par les élus.

Une démocratie est dite "ouverte" par l'existence d'une gouvernance et d'un mode d'organisation démocratique qui :

- garantit la transparence des choix politiques
- permet la participation de tous aux prises de décisions communes
- accroît le pouvoir d'agir des citoyens, les logiques collaboratives dans l'action publique et l'intérêt général

Cette forme de démocratie induit que chaque citoyen peut être actif dans la gouvernance à tous les échelons de nos institutions. Les intercommunalités sont particulièrement concernées du fait même des modalités de l'élection des conseillers communautaires et de l'absence de projet politique communautaire présenté lors des élections municipales.

La participation des citoyens au débat public est une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique dans le cadre de la démocratie représentative.

Elle peut prendre plusieurs formes. Certaines instituées, tel le **Conseil de Développement** d'ARCHE Agglo auquel participe des citoyens candidats volontaires. D'autres sont mises en place soit de manière permanente soit de manière plus ponctuelle sur des sujets précis tels les **conférences citoyennes** sur le climat ou sur la fin de vie mis en place par le gouvernement. Elles sont mises en place souvent sur tirage au sort. Mais elle peuvent également prendre des formes plus spontanées en écoutant les points de vue lors d'événements ou par la parole donnée à des associations représentatives ou aux corps intermédiaires (partis politiques, syndicats, ONG,...



PARMI LES ACTIONS QUE NOUS LANÇONS OU POURSUIVONS...

■ Favoriser la participation citoyenne à travers le Conseil de Développement

La création d'un Conseil de Développement (CODEV) au sein d'ARCHE Agglo a été actée par délibération du conseil communautaire du 3 février 2021. Une cinquantaine de membres composent le Conseil de Développement, ils sont issus de 4 collèges : citoyens, associations et syndicats, institutions, privés. Les membres du collège « institutions » ont été nommés par la collectivité. Les autres se sont portés candidats.

Après une année d'installation (mise en place d'une charte d'engagement et d'un règlement intérieur) et d'appropriation des compétences d'ARCHE Agglo, les membres se sont organisés en commissions de travail autour de 5 thématiques :

- la santé et le social
- l'environnement, l'agriculture et la nature
- les mobilités
- l'économie et l'emploi
- la culture et le tourisme

Le CODEV conduira ses travaux sur saisine d'ARCHE Agglo ou par auto-saisine sur des sujets que les membres pensent être à enjeux pour le territoire et refléter une attente de la population. Le projet de territoire a fait l'objet d'une saisine du CODEV afin qu'il puisse donner un avis sur ses objectifs, ses orientations et sa gouvernance.

■ Créer des liens entre le monde de l'entreprise et les jeunes du territoire

En complément du forum des métiers et de la formation réalisée tous les ans, il s'agit de proposer différents outils permanents facilitant l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi. Les différentes hypothèses envisagées seront testées avec des enfants, des jeunes et leurs familles afin qu'elles correspondent le mieux possible à leurs besoins. Cela pourra consister dans la réalisation de capsules vidéo sur les métiers attractifs, dans la conception de parcours de découverte en entreprises pour le jeune, par la mise en place d'interventions de représentants des acteurs économiques dans les établissements scolaires, ...

... ET PARMIS LES CHANTIERS FUTURS

■ **Déployer une politique d'habitat à destination des publics aux besoins spécifiques** visant en particulier les seniors, les jeunes, les gens du voyage, les saisonniers, ...

■ **Accompagner le bien vieillir** par une politique globale d'accompagnement du vieillissement et du handicap par le biais d'une nouvelle compétence statutaire : la coordination, le soutien technique et financier des actions en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

QUELQUES PROJETS COMMUNAUX CONCOURANT À L'ORIENTATION

- **Bren**
→ Aménagement parc ludique intergénérationnel
- **Glun**
→ Actions collectives pour les habitants (compostage collectif, jardins partagés...)
- **Pailharès**
→ Jardins de Colette - Création de jardins partagés
- **Saint-Félicien**
→ Projet participatif autour de l'aménagement des jardins du couvent
→ Réhabilitation Maison de Clavières (patrimoine remarquable, lieu intergénérationnel)
→ Comité énergie sur l'éclairage public
- **Vion**
→ Jardin partagé - espace d'expression et d'échange pour les habitants
- **Chantemerle-les-Blés**
→ Atelier fresque du climat et création d'un groupe de participation citoyenne

ORIENTATION 5

Le bien vivre et le sentiment d'appartenance partagé

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

Les services du bien vivre sont et resteront un **marqueur du territoire**. Par ses caractéristiques propres, le territoire associe les spécificités à la fois de territoires urbains et ruraux. Les modes de vie évoluent et l'offre de services à la population évolue en même temps. Les politiques sociales mises en œuvre par ARCHE Agglo et les communes visent de façon globale et volontariste à favoriser le bien vivre et à développer le lien social notamment en direction de la petite enfance et l'enfance - jeunesse : offre diversifiée de garde d'enfants, accueil de loisirs, actions de prévention, présence de MJC et centres sociaux... Il s'agit évidemment de consolider l'existant mais aussi de répondre à des besoins émergents ou à ceux dont l'acuité va progresser du fait en particulier du vieillissement.

La **multipolarité du territoire garantit un bon niveau d'équipements de proximité** en termes de services à la population, d'offre culturelle ou sportive. Il est indispensable de maintenir cette proximité tout en cherchant à l'optimiser et à utiliser les outils numériques permettant d'en améliorer l'accès.

Au final, ces services conduisent à produire un **sentiment d'appartenance social à un territoire où il fait bon vivre**.

QUE FAISONS-NOUS AUJOURD'HUI ?

■ Crèches et Relais Petite Enfance

ARCHE Agglo propose aux familles de l'ensemble du territoire une offre de proximité pour l'accueil de jeunes enfants.

▸ Un accueil individuel, 4 Relais Petite Enfance accompagnent l'ensemble des 348 assistants maternels de notre territoire

▸ Un accueil collectif avec 237 places réparties sur 11 crèches en régie (gestion directe par ARCHE Agglo), et 2 établissements en gestion associative (soutenus financièrement par ARCHE Agglo)

■ Politique culturelle volontariste

La politique culturelle d'ARCHE Agglo s'articule autour de trois axes stratégiques : l'Education aux Arts et à la Culture (EAC), l'enseignement musical, et la lecture publique.

La parole politique

“ C'est souvent quand ils recherchent un mode d'accueil pour leur bébé que les parents poussent la porte de l'Agglomération. J'aime à dire qu'en ce sens, le service Petite Enfance a un vrai rôle d'ambassadeur de la politique sociale d'ARCHE Agglo auprès de nos habitants.

Nos structures collectives bien réparties sur l'ensemble du territoire et nos Relais Petite Enfance travaillent ensemble, dans un souci d'équité territoriale, à maintenir une offre de modes d'accueil diversifiée et équilibrée qui réponde aux besoins des familles.

C'est important de reconnaître ce savoir-faire et de valoriser les acquis de cette politique, aujourd'hui mature et bien maîtrisée, pour asseoir le développement futur de notre action. L'évolution des structures familiales et les bouleversements des modes de vie engendrés par les crises passées et à venir font émerger un besoin exponentiel d'accompagnement des familles dans leur diversité.

En animant aujourd'hui un réseau d'acteurs en parentalité, en permettant la co-construction du Mois des Familles avec nos partenaires institutionnels et les structures locales d'animation de la vie sociale, en travaillant demain sur la question du répit parental ou du handicap, je suis convaincue qu'AA poursuit la construction d'un territoire du bien vivre, attractif et solidaire.

Isabelle FREICHE

Vice-présidente en charge de la coordination du volet social du projet de territoire, parentalité, petite enfance

LES ENGAGEMENTS QUE NOUS PRENONS

Afin d'assurer le bien vivre et de renforcer le sentiment d'appartenance à ce territoire aux multiples facettes, le bloc local (ARCHE Agglo et les 41 communes), dans le cadre de leurs compétences respectives, s'engage à :

1. Maintenir la proximité de services de santé diversifiés et, selon la nature des services, leur **accessibilité** afin de garantir une **équité d'accès** à l'échelle de l'ensemble du territoire

2. Poursuivre la diversification de la couverture des besoins pour les familles, la petite enfance et l'enfance en particulier afin d'assurer la satisfaction des différents types de besoins (garde, loisirs, parentalité, ...)

3. Renforcer la coopération et la complémentarité des acteurs sociaux du territoire grâce à des lieux d'échanges pluridisciplinaires et l'animation des réseaux d'acteurs

4. Améliorer l'accessibilité aux services pour tous par une meilleure information, l'existence de services de mobilité nouveaux et le développement de ressources accessibles depuis toutes les communes du territoire

5. Améliorer l'attractivité du territoire pour la jeunesse par des actions spécifiques les concernant

6. Renforcer une action culturelle contribuant au sentiment d'appartenance au territoire

7. Mesurer régulièrement le niveau de bien vivre sur le territoire en portant une attention particulière sur l'accessibilité des services, la participation et la satisfaction des usagers, la perception de la qualité de vie





L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, C'EST QUOI ?

Pour le Ministère de l'Éducation Nationale, l'éducation artistique et culturelle (EAC) à l'école répond à trois objectifs :

- permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire
- développer et renforcer leur pratique artistique
- permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels

L'EAC sur ARCHE Agglo

Les trois piliers de l'EAC sont :

- les enseignements artistiques
- les rencontres avec les artistes et les œuvres
- les pratiques artistiques



Au-delà des actions d'EAC au sein des établissements scolaires, ARCHE Agglo, associée à plusieurs partenaires, a élaboré un projet d'Éducation aux Arts et à la Culture (EAC). Il a pour objectif de fédérer les structures culturelles, les structures associatives, les structures médicosociales et les habitants autour de projets communs.

Cette action :

- porte sur plusieurs champs des arts et de la culture : éveil artistique et culturel, musique live et musique assistée par ordinateur, art contemporain, patrimoine, cinéma, théâtre, cirque, éducation aux médias et à l'information
- associe des scènes culturelles Drômoises et Ardéchoises : la SMAC 07, La Cordonnerie, le Théâtre de Privas, la Prose des Sables, Atelier 26, Comédie de Valence, Quelques p'Arts, la Cascade
- mobilise les acteurs culturels du territoire : Château-Musée de Tournon, Théâtre Jacques Bodoin, MJC de l'Herbasse, Déclit Radio, Ecran Village, Théâtre du Sycomore, bibliothèques et médiathèques, Ecoles de Musique,...

La parole politique

“ Au fil de ces dernières années, les élus par leurs choix ont voulu mettre au cœur de l'action de l'agglomération, la culture : véritable outil pour fédérer un territoire, synonyme de lien social, d'ouverture aux autres, ...
Éléments réaffirmés dans le cadre du projet de territoire.

Construire le sentiment d'appartenance au territoire passe nécessairement par l'affirmation d'axes forts de développement.

Avec aujourd'hui :

- Un savoir-faire reconnu en matière d'Éducation aux Arts et à la Culture et un partenariat apprécié par l'ensemble de la communauté éducative et par les acteurs culturels...
- Une école intercommunale de musique et de danse dynamique avec la forte volonté de favoriser une pratique pour tous
- Une mise en réseau avec les 31 bibliothèques municipales qui ne cessera de se développer

Avec demain, la création d'une médiathèque multi-sites couvrant les 3 bassins de vie de l'agglomération.

Très attachée à une culture de proximité, je suis convaincue qu'ARCHE Agglo dispose ainsi d'atouts incontestables pour devenir un territoire de référence en matière de politique culturelle.

L'attractivité de notre territoire en sera d'autant plus renforcée qu'ARCHE Agglo saura veiller à l'équilibre de ses politiques et garantir l'équité territoriale à chacun de ses habitants.



Béatrice FOUR

Vice-présidente en charge de la culture et des centres multimédias

PARMI LES ACTIONS QUE NOUS LANÇONS OU POURSUIVONS...

■ Créer, animer et coordonner un projet de lecture publique à l'échelle du territoire

L'étude de faisabilité pour la construction d'une médiathèque intercommunale multi-sites (Tournon-sur-Rhône, Saint-Donat-sur-l'Herbasse et Saint-Félicien) a permis la finalisation d'un préprogramme qui identifie les sites, les concepts des 3 structures, les besoins en ressources humaines et matérielles ainsi que les espaces et les moyens des actions culturelles à déployer sur chaque site.

Construite dans un esprit de concertation voulu par les élus en collaboration avec les acteurs du territoire (communes, bibliothèques et acteurs des champs culturels et socio-éducatifs) l'action, au-delà de la construction d'une Médiathèque Intercommunale avec des ressources au service du territoire, vise à mettre en place l'animation et la coordination d'un réseau de lecture publique (32 bibliothèques communales) et le développement de services et d'actions culturelles de proximité.

Chaque site développera un projet spécifique en cohérence avec son environnement et complémentaire avec les autres et avec l'offre existante sur le territoire.

Cette action sera développée en synergie avec la politique EAC et chaque site proposera des programmations culturelles, des accueils de groupes, des espaces polyvalents et s'adaptant à l'évolution des besoins, des services en direction du réseau des bibliothèques.

■ ARCHE Agglo, un territoire 100% Education Artistique et Culturelle (EAC)

L'Education aux Arts et à la Culture vise la coopération entre acteurs socioéducatifs et culturels et équipes artistiques afin de donner à tous l'accès à la diversité des cultures. Elle permet jusque-là le développement de parcours culturels à l'école, de projets artistiques et culturels au collège et au lycée, une programmation culturelle familiale en lien avec les interventions pédagogiques, la création de ressources mutualisées en appui aux actions de médiation.

Fort de ces expériences, il s'agit maintenant d'aller plus loin dans la diversification des publics visés par l'Education aux Arts et à la Culture notamment par :

- la mise en place d'un cursus culturel à destination des enfants de moins de 3 ans dans les structures d'accueil collectif et les relais parents enfants
- la mise en place d'une programmation grand public déployée sur l'ensemble du territoire

... ET PARMI LES CHANTIERS FUTURS

■ Animer un **réseau d'acteurs de la parentalité** pour répondre à l'évolution de la place de l'enfant dans la société et aux nouveaux équilibres à trouver pour les parents entre vie familiale et professionnelle.

■ Adapter l'**offre d'enseignement musical** aux nouvelles pratiques et aux attentes du public.

■ Mettre à niveau l'offre d'**accueil de loisirs** lorsque cela s'avère nécessaire sur chacun des bassins de vie.

QUELQUES PROJETS COMMUNAUX CONCOURANT À L'ORIENTATION

▸ **Colombier-le-Jeune, Colombier-le-Vieux, Lemps, Saint Félicien, Saint-Barthélemy-le-Plain, Vion**

→ Création de city stade et city park

▸ **Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Tain l'Hermitage, Tournon-sur-Rhône, La Roche-de-Glun**

→ Création et rénovation d'équipements sportifs

▸ **Serves-sur-Rhône**

→ Bâtiment intergénérationnel

▸ **Pont-de-l'Isère**

→ Equipement accueil de loisir et salle des fêtes

▸ **Gervans, Colombier-le-Vieux**

→ Logement communal

▸ **Erôme, Saint-Félicien**

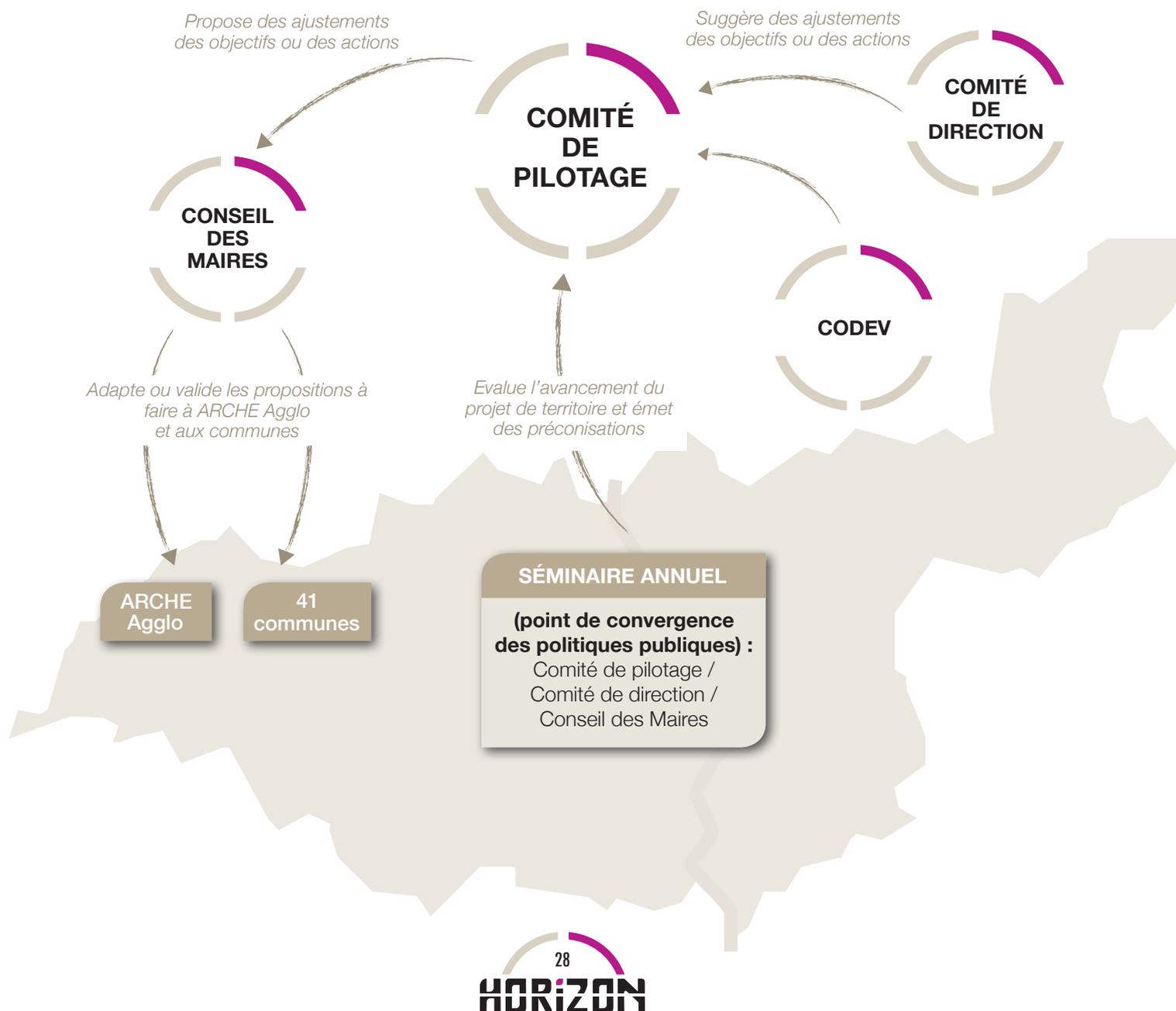
→ Maison de santé



COMMENT EST PILOTÉ LE PROJET DE TERRITOIRE ?

Le projet de territoire est le cadre de référence des politiques publiques du bloc local (ARCHE Agglo et les 41 communes). Comportant une forte dimension collective, la mise en œuvre de ce projet commun implique donc chaque partie prenante.

Son pilotage s'inscrit dans la continuité de son élaboration : participatif tout en étant clair sur les niveaux de décision.



Un pilotage partagé

Le pilotage du projet de territoire s'organise autour de 4 instances clés représentant les acteurs politiques et techniques ainsi que les citoyens du territoire :

■ Le **Comité de pilotage/ bureau élargi** (Copil) véritable instance partagée de pilotage, composé de représentants du bureau d'ARCHE Agglo, du Directeur Général des Services, des directeurs de pôles d'ARCHE Agglo et de deux membres volontaires du Conseil de Développement et des services de l'Etat.

■ Le **Conseil des Maires** est l'instance pivot de la gouvernance politique du projet de territoire facilitant ainsi l'articulation des politiques communales et communautaires.

■ Le **Comité de Direction** (Codir) d'ARCHE Agglo assure une revue régulière des politiques et des actions menées par les services afin de s'assurer de la cohérence entre elles et avec le projet de territoire. Un(e) chargé(e) de mission est désigné(e) pour assurer la transversalité du suivi du projet.

■ La **concertation avec la société civile** s'organise à deux niveaux :

▸ Le Conseil de Développement (Codev) est l'instance de concertation privilégiée avec la société civile. Participant au Copil, ses représentants sont associés au pilotage du projet de territoire

▸ Les habitants et acteurs socio-économiques du territoire pourront être consultés de façon ad hoc sur des sujets particuliers touchant différents aspects du projet de territoire

Suivre et évaluer pour s'adapter

Un suivi et une évaluation sont mis en place afin de veiller au fil du temps à l'atteinte progressive des objectifs fixés par le projet de territoire.

La démarche de suivi/évaluation vise à :

■ Assurer un suivi permanent de la **cohérence des actions d'ARCHE Agglo et des communes avec le projet de territoire** ; le Projet de Territoire constituant l'horizon vers lequel les élus souhaitent orienter le territoire

■ Être en veille sur **l'évolution du territoire** par le suivi de quelques indicateurs pertinents afin, le cas échéant, de réajuster les objectifs du Projet de Territoire

■ Suivre **les résultats produits par les actions** grâce à un ou deux indicateurs par action (cf. fiches actions)

■ Réaliser **un bilan annuel** de l'avancée du Projet de Territoire : chaque année, un séminaire réunissant les membres de l'ensemble des instances aura pour objectif de tirer les enseignements sur la mise en œuvre du projet de territoire. Des préconisations d'ajustement des objectifs ou des actions pourront être proposées au comité de pilotage et au Conseil des Maires en tenant compte des contraintes budgétaires d'ARCHE Agglo et des communes



PROGRAMME D' ACTIONS

© NOVEMBRE 2023



Consultez l'ensemble des documents du Projet de Territoire HORIZON
www.archeagglo.fr/projet-de-territoire